

IX. RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

L'étude de dangers met en évidence les dangers liés à l'activité d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). L'inventaire des potentiels de danger et des risques liés à cette installation est mis en parallèle avec celui des mesures qui sont prises pour diminuer ces risques.

La méthodologie retenue pour l'étude des risques de ce projet est l'APR (Analyse Préliminaire des Risques). Cette méthode repose sur l'identification des situations à risque en fonction de leurs causes et de leurs conséquences, tout en mettant en évidence les mesures de prévention et de protection permettant d'en réduire le risque.

En application de l'arrêté du 29 septembre 2005, la probabilité d'occurrence, la cinétique, l'intensité des effets et la gravité des conséquences des phénomènes dangereux étudiés ont ensuite été évaluées.

Suite à l'identification des potentiels de dangers et à l'étude des mesures de réduction de ces derniers, et en considérant l'article L.512-1 du Code de l'Environnement l'analyse de risque a été réalisée pour le risque d'incendie du stockage d'hydrocarbure et le risque de pollution. Les autres risques n'ont pas été étudié sur un principe de proportionnalité.

Pollution des eaux et/ou des sols :

Estimation de l'intensité	Estimation de la probabilité	Estimation de la cinétique	Estimation de la gravité
L'intensité du phénomène étudié n'est pas notable sur les personnes physiques . L'intensité déterminée atteint le seuil des effets réversibles à moyen terme sur l'environnement .	Selon une méthode qualitative, le phénomène étudié a été estimé comme un événement probable .	Le phénomène dangereux étudié est évalué à cinétique lente .	Le niveau de gravité apprécié est : - modéré sur les personnes physiques et les biens , - modéré sur l'environnement

Incendie :

Estimation de l'intensité	Estimation de la probabilité	Estimation de la cinétique	Estimation de la gravité
L'intensité du phénomène étudié sur les personnes physiques est représentée sur la cartographie des zones d'effets. L'intensité déterminée atteint le seuil des effets réversibles à moyen terme sur l'environnement .	Selon une méthode qualitative, le phénomène étudié a été estimé comme un événement probable	Le phénomène dangereux étudié est évalué : - pour l'apparition et l'évolution du phénomène à cinétique moyenne , - pour l'atteinte des cibles à cinétique lente .	Le niveau de gravité apprécié est : - modéré sur les personnes physiques et les biens , - modéré sur l'environnement

Deux catégories de mesures seront donc mises en place afin de faire face aux risques identifiés :

- mesures de réduction des risques : moyens et organisation de la surveillance, organisation de la prévention, exercices de sécurité, consignes...
- moyens d'interventions : moyens internes et organisation des secours, moyens de secours publics disponibles et organisation.

Glossaire

des définitions utilisées dans l'étude de dangers
(Source : Circulaire du 10 mai 2010, Document INERIS)

Danger	Cette notion définit une propriété intrinsèque à une substance (butane, chlore,...), à un système technique (mise sous pression d'un gaz,...), à une disposition (élévation d'une charge, ...), à un organisme (microbes), etc., de nature à entraîner un dommage sur un « élément vulnérable ».
Potentiel de danger	Système (naturel ou créé par l'homme) ou disposition adoptée et comportant un (ou plusieurs) « danger(s) » dans le domaine des risques technologiques, un « potentiel de danger » correspond à un ensemble technique nécessaire au fonctionnement du processus envisagé.
Analyse de risque	Utilisation systématique d'informations pour identifier les phénomènes dangereux et pour estimer le risque [en découlant, ndlr]» (ISO/CEI 73).
Phénomène dangereux (ou phénomène redouté)	Libération d'énergie ou de substance produisant des effets, au sens de l'arrêté du 29/09/2005, susceptibles d'infliger un dommage à des cibles (ou éléments vulnérables) vivantes ou matérielles, sans préjuger l'existence de ces dernières. C'est une « Source potentielle de dommages » (ISO/CEI 51)
Intensité des effets d'un phénomène dangereux	Mesure physique de l'intensité du phénomène (flux thermique, niveau de surpression, dose toxique, projections). L'intensité ne tient pas compte de l'existence ou non de cibles exposées.
Probabilité d'occurrence	Au sens du code de l'environnement, la probabilité d'occurrence d'un accident est assimilée à sa fréquence d'occurrence future estimée sur l'installation considérée. Elle est en général différente de la fréquence historique et peut s'écarter, pour une installation donnée, de la probabilité d'occurrence moyenne évaluée sur un ensemble d'installations similaires.
Probabilité d'occurrence d'un phénomène dangereux	Cette probabilité est obtenue par agrégation des probabilités des scénarios conduisant à un même phénomène, ce qui correspond à la combinaison des probabilités de ces scénarios selon des règles logiques (ET/OU). Elle correspond à la probabilité d'avoir des effets d'une intensité donnée (et non des conséquences). Ne pas confondre avec probabilité d'accident